

Temps Futur

Revue Trimestrielle de la **Confédération Syndicale de l'Education Nationale** - Prix : 3 Euros
N° Commission Paritaire 0510 S 07314 - N° ISSN 0765 9598 - N° 84 Nouvelle Série - **JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2005**

- ▶ La CSEN
- ▶ Editorial
- ▶ Le SNALC
- ▶ La FNSAESR
- ▶ V.I.E.

Confédération Syndicale de l'Education Nationale

Contre une certaine pédagogie qui tend à confondre enseignement et animation d'éveil, **LA CSEN ESTIME QUE LA MISSION PREMIÈRE DE L'ÉCOLE EST DE TRANSMETTRE DES SAVOIRS**, qui permettent aux élèves d'acquérir une rigueur de pensée et un esprit critique qui font d'eux des citoyens lucides et responsables, capables de s'intégrer à une société d'adultes et dans le monde professionnel.

CRÉÉE LE 5 JANVIER 1984, LA CSEN REGROUPE :

- ▶ La **F**édération **N**ationale des **S**yndicats **A**utonomes de l'**E**nseignement **S**upérieur et de la **R**echerche (**FNSAESR**)
- ▶ Le **S**yndicat **N**ational des **L**ycées et **C**ollèges (**SNALC**)
- ▶ Le **S**yndicat **N**ational **A**utonyme des **I**nfirmières en **M**ilieu **S**colaire (**SNAIMS**)
- ▶ Le **S**yndicat **N**ational des **E**coles (**SNE**)
- ▶ **V**aleurs et **I**nitiatives **E**ducatives (**VIE**)

afin d'être mieux entendus par les ministères de tutelle dans leur désir de maintenir et développer la qualité de l'enseignement en France.

La CSEN s'interdit toute délibération, prise de position ou action, d'ordre politique ou confessionnel.

(Article 2 des statuts de la CSEN)

« **F**ace à ceux qui prétendent que l'école ne peut se concevoir qu'en l'absence de toute contrainte, la **CSEN** rappelle que la compétition bien conçue est un gage d'émulation et de réussite et que, à l'époque où la crise frappe de plein fouet les divers secteurs de notre vie économique, laisser croire à des jeunes qu'il n'est nullement nécessaire de travailler pour réussir est un acte criminel ».

Jean Bories, *Temps Futur*, n°0, 1984, p.2

► **SUR LE PLAN NATIONAL**, la **CSEN** est présente :

- en **CTPM** (Comité Technique Paritaire Ministériel), **instance suprême de décision concernant tous les textes statutaires qui régissent les carrières de tous les personnels de l'Education Nationale.**

ELLE Y EST LA SEULE ORGANISATION INDÉPENDANTE, AUX CÔTÉS DES CONFÉDÉRATIONS REPRÉSENTÉES.

- au **CSE** (Conseil Supérieur de l'Education : 3 sièges)
- au **CNESER** (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)*
- au **CTPU** (Comité Technique Paritaire Universitaire)*
- au **HCEE** (Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole)

** Elle est présente au CNESER et au CTP Universitaire grâce à la représentativité de la FNSAESR/CSEN, 2^{ème} syndicat de l'Enseignement Supérieur.*

A cela, il faut ajouter **les audiences, réunions, groupes de travail où ne siègent que les seules confédérations représentatives au Ministère de l'Education Nationale.**

► **SUR LE PLAN INTERNATIONAL**, la **CSEN** est affiliée à la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants (**CESI**).

La **CESI** et la **CSEN** **partagent le même idéal syndical** : indépendance, responsabilité, défense des personnels salariés et agents du Service Public.

Directeur de la publication : **Bernard KUNTZ** - Rédaction : **4, rue de Trévis - 75009 PARIS**

Tél. : **01.47.70.96.83** - Fax : **01.47.70.33.58**

Site internet **www.csen.fr**

Rédactrice en Chef : **Geneviève PEIRSMAN** - Secrétariat : **Hélène BEAUVAIS**

Photocomposition et Maquette : **Cécile MOGAVERO** - Comité de lecture : **Annette TAFFIN**
4, rue de Trévis - 75009 PARIS - Impression : **Imprimerie L. DEPRES - 62400 BETHUNE**

Délégation CSEN auprès de Gilles de ROBIEN, ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 16 juin 2005



LA CSEN : UNE NOUVELLE CONCEPTION DU SYNDICALISME

*par Bernard KUNTZ,
Secrétaire Général de la CSEN*

La Confédération Syndicale de l'Education Nationale s'inscrit dans le cadre d'une **indépendance totale à l'égard de tout pouvoir politique et idéologique**. Elle n'entend représenter que les organisations professionnelles qui la composent et dont elle se fait le fidèle porte-parole dans les différentes instances tant nationales qu'internationales (p.3).

La CSEN se bat pour que soient préservés les intérêts matériels et moraux des personnels de l'Education Nationale. **Elle combat et combattra toujours** sans réserve **les dérives** susceptibles de dénaturer leur mission et d'induire un recul de la transmission des savoirs.

Adhérer à un syndicat membre de la CSEN, c'est opter pour la garantie d'**une véritable défense individuelle et collective, strictement professionnelle**, et dépourvue de toute arrière-pensée.

► **Le SNALC est un syndicat REPRÉSENTATIF**

- ⇒ **DEUXIÈME** syndicat des professeurs agrégés et Chaires supérieures
- ⇒ **TROISIÈME** syndicat des professeurs certifiés

Le **SNALC** est aussi représenté localement chez les P.L.P., les CE-EPS, les P.EPS et les C.P.E.

Grâce à vos suffrages, en 2005, il renforcera sa **progression constante** pour défendre la carrière et les conditions d'enseignement des collègues :

- 1999 : 11 élus nationaux - 208 élus académiques
- 2002 : **16** élus nationaux - **224** élus académiques

► **Le SNALC, le SYNDICAT INDÉPENDANT de l'enseignement secondaire depuis sa fondation en 1905,**

- ⇒ ne perçoit aucune subvention
- ⇒ ne prend position que sur les questions relevant strictement de l'Education Nationale

► **Le SNALC a été le SEUL syndicat à s'opposer, dès sa création en 1975, au collège unique, faussement démocratique.**

► **Le SNALC oeuvre pour :**

- ⇒ la défense de l'école républicaine, de l'égalité des chances et de la promotion des individus par **la transmission des savoirs et savoir-faire,**
- ⇒ le respect de la dignité des professeurs et de leur autorité,
- ⇒ l'indépendance des professeurs, le respect de leur **liberté pédagogique** et de leurs **compétences** (disciplinaire, évaluation, orientation...)
- ⇒ le caractère national du recrutement des professeurs et des diplômes délivrés,
- ⇒ le maintien d'examens délivrés par des jurys, indépendants et non par contrôle continu ou en cours de formation (sauf nécessité),
- ⇒ la revalorisation de la situation matérielle de tous les professeurs.

La Fédération Nationale des Syndicats Autonomes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. **Une organisation efficace au service des Universitaires et de l'Université.**

Fondée en 1948, la **FNSAESR** regroupe les syndicats de **toutes les disciplines universitaires** (lettres et sciences humaines; sciences; droit, économie et gestion; médecine; odontologie; pharmacie), **des grands établissements** (Ecole Nationale des Chartes; EPHE; ...), **des bibliothèques et des personnels IATOS**. Elle est la **section française** de l'association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités (**IAUPL**).



Deuxième ou troisième organisation syndicale du supérieur selon les élections, la Fédération **a des élus** de tous les collèges universitaires **dans toutes les instances consultatives de l'enseignement supérieur**.

Les grands principes de son action sont les suivants :

- ▶ la défense du statut national des universitaires;
- ▶ le respect de la spécificité des disciplines dans l'organisation des études et de la recherche;
- ▶ la qualité d'un enseignement supérieur lié à une recherche correctement dotée;
- ▶ les conditions de travail et de rémunération décentes;
- ▶ **la défense de l'indépendance et de la liberté d'enseignement et de recherche.**

Michel GAY, Secrétaire Général de la FNSAESR

Le Syndicat **Valeurs et Initiatives en Education** rassemble les personnels de Direction, les lauréats du concours des personnels de direction, les directeurs de SEGPA et d'EREA, et les personnels faisant fonction de personnel de direction dans les E.P.L.E.

Répondant à de nombreuses demandes formulées par ces collègues auprès de la **CSEN**, il offre une nouvelle perspective syndicale aux personnels de direction **dans un esprit d'ouverture et d'humanisme fidèle aux valeurs laïques et républicaines de la confédération**, avec comme perspective la défense des intérêts des adhérents et la valorisation de la fonction de personnel de direction des E.P.L.E.

Ouverts à des réformes, dans le cadre notamment de la décentralisation, de la mise en oeuvre de la loi d'orientation et de la LOLF, les personnels de direction, confrontés à des difficultés croissantes sur le terrain, ont plus que jamais besoin de se retrouver dans **un syndicat indépendant, à leur écoute**, qui prenne en compte leurs difficultés et leurs espoirs.

*Max BOYER, Secrétaire Général du V.I.E.
Principal de collège*



Pour mieux nous connaître

PUB MAGE